SPORTS

LE MENU DOMINICAL

DU 14 NOVEMBRE 1943

FOOTBALL

CHAMPIONNAT PROFESSIONNEL

Lille. — Stade Henri Jooris à 14 h. 45 : Flandre-Normandie.

COUPE DE FRANCE

Pivas. — Stade J. Lemaire à 14 h.30 S. C. Fivois - C. S. Avion.

Tourcoing. — Stada Fromentin à 14 h. 30 : U.S. Tourcoing - Stade Orchies.

Marcq. — Stade municipal boulev. Clémenceau à 14 h. 30 : Ol. Marcq - U.S. Pont de la Deûle.

Amiens. — à 14 h. 30 : Stade Amiénois - A.S. Amicale Paris.

Abbeville. — Stada P. Deligne à 14 h. 30: S.C.Abbevilla-U.S. Boulogne.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Béthune. — Stade municipal à 14 h. 30 : St. Béthunoia - U.S. Aucbel.

Bully. — Bd des Ateliers à 14 h. 30: E.S. Bully - Amiens A.C.

CHAMPIONNAT D'EXCELLENCE

Roubaix. — Parc Maertens à 14h.30: St. Roubaisien - U.S. Corbia.

Rouvroy. — Terrain de l'Union à 14 h. 30 : U.S. Rouvroy - R. Carvin.

Sainghin. — Rue Louis Blanc à 14 h. 30: A.S.Escaudain-Dechy Sports.

Hénin-Liétard. — Parc des Sports à 14 h. 30 : St. Hénincis - Ol. St-Quen.

BASKET-BALL

Merlin. — Stada A. Delwarde à 10 et 14 h. : Tournoi des sélections de Districts.

BOXE

Lille. — Salle de l'Orphéon à 17 h. : Rencontre Paris-Nord.

HOCKEY

Roubaix. — Parc municipal des Sports à 14 h. 30 : P.C. Roubaix - A. S. Bourse Paris.

Douai. — Stade Demany à 15 h. : S.A. Douai - C.O. Ile de France.

RUGBY

Lambersart. — Stade Guy Lefort à 14 h. 30 : O.I.C Lillois - Gerda de Paris.

Wasquehal. — Stada municipal à 14 h. 15 : S.R. Wasquehal - Amiens A. C.

Une brillante rentrée du Roubaisien J. Motte à Paris

C'est avec plaisir que nous avons reçu la visite du professeur Dubus qui était accompagné de son poulain Jean Motte dont la rentrée vient de faire quelque bruit à Paris devant le Hollandais Nicoldie.

Nicoldie a vaincu récemment deux nordistes et, pour ne pas faire mentir le proverbe, on avait prédit que le troisième n'irait pas jusqu'à la limite.

Aussi y eut-il un froid au Grand Palais lorsque Jean Motte envoya son adversaire au canavas dès le 2e round. Puis ce fut l'enthousiasme, le Hollandais très courageux, n'alla pas moins de 7 fois au tapis avant d'y rester pour le compte à la 8e reprise.

L'ex-champion du France avait démontré amplement sa belle forme actuelle. Peu touché mais ayant une main abîmée, Jean Motta doit rencontrer prochainement, dans la capitale, le super-poids lourd belge Scohy.

Souhaitons-lui une victoire aussi probante pour le bon renom de la boxe nordiste quelque peu battu en

COMMUNIQUE OFFICIEL

Interdiction d'activité du Ring Saint-Folois. — M. Cremaux, délégué général de la Fédération, nous prie de porter à la connaissance des clubs et organisateurs de boxe, que la « Ring Saint-Folois » n'a jamais été agréé par la Fédération et ne peut exercer aucune activité, et ce, contrairement aux informations parues dans la presse.

HOCKEY

LA COUPE DE FRANCE

Le 2e tour de la Coupe de France va se jouer dimanche.

Le P. C. Roubaix, brillant vainqueur du Havre, à Paris, recevra cette fois, sur son terrain, Les Aversaires opposés aux Nordistes seront de taille : le Folo, sur le Parc Municipal des Sports de Roubaix, à 14 h. 30, recevra l'A.S. Bourse qu'il doit vaincre, non sans une grosse résistance des *Boursiers*.

Le S.A. Douai recevra le C.O.I.F. de Paris et la partie doit être fort équilibrée. Ce match aura lieu au Stade Demeny, à 15 heures.

A Paris, l'O.I.O.L. sera opposé, à 14 h., sur la Stada fédéral, au Stade Français, et n'a aucune chance de sortir vainqueur de l'aventure.

Enfin, à Ivry, sur la stade du C O.I.F., les Cembrésiens seront opposés, à 14 h., à l'U.A.I. et ne paraissent guère pouvoir triompher.

Le Stade St-Quentin a déclaré forfait devant le Lille U.C. qui serait ainsi qualifié d'office mais privé des Lillois d'une belle rencontre.

CHAMPIONNAT DES FLANDRES

Par suite de la Coupe de France, seule la deuxième série disputera ses matches de championnat.

Ceux-ci se joueront le 14 novembre, dans l'ordre ci-après : 10 h. : Lambersart, avenue du Bois, S.M. : L.H.C. (3) ; 8 h. 30 : U.S.V.A. - L H.C. (2 ; 10 h. : S.U.C - L.U.C. (2) ; 9 h. : Douai, Stade Demeny, S.A D. (2) - R.C.A. ; 10 h., Lambersart, stade Guy Lefort : O.I.C.L. (2) - F. C.R. (2).

BOURSE DE PARIS

DU 12 NOVEMBRE 1943

Fonds d'Etat Français. — 3 %, 95,40 ; 3 % am., 96,50 ; 4 % 1917, 101,70 ; 4 % 1915, 101,30 ; 5 %, 1920, 139,15 ; 4 1/2 % 1932 A, 104,45 ; B, 103,10 ; 5 % 1942, 92,30 ; 5 1/2 %, 1942, 98,55 ; Caisse Aut. 3 % 1938, 122 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 1933, 1.322 ; 4 % 1934, 1.221 ; F.T.T. 4 1/2 % 1929 C/ 500, 526 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 35 B, 141,70 ; Bons Trés. 4 1/2 % 1934, 1.093 ; 4 % 1935, 1.100 ; Caisse Aut. Tab., 1.040.

Crédits Nationaux. — Crédit 1919 450 ; 1920, 595 ; 1934, 1.140 ; 1935, 1.170.

Foncières et Communales. — Fonc. 1883, 331 ; 1885, 399 ; Com. 1891, 357 ; 1892, 451 ; Fonc. 1895, 441 ; Com. 1899, 411 ; Fonc. 1906, 432 ; Com. 1906, 408 ; Fonc. 1909, 307 ; Com. 1912, 210 ; Fonc. 1913 3 1/2 %, 439 ; Com. 1930 4 %, 996 ; Fonc. 1930 4 1/2 %, 978 ; Com. 1931, 1.005 ; Com. 1931-32, 1.003 ; Com. 1932, 1.012 ; Com. 1942, 1.918.

Actions Françaises. — Banque de France, 26.250 ; Compt. Esc., 3.330 ; Crédit Foncier, 5.325 ; Crédit Lyon., 3.300 ; Crédit du Nord, 700 ; Sté Gle, 3 015 ; Suez act., 49.000 ; Nord, 2.030 ; Electr. et Gaz du Nord, 940 ; Electr. du Nord, 760 ; Energie Ind., 3.150 ; Nord Lum., 2.085 ; Thom Houston, 830 ; Cie Gle Ind. Text., 2.950 ; Péranoïdes, 2.861 ; Saint Frères, 1.805 ; Gaz N.-E., 1.460 ; Aciéries Longwy, 1.202 ; Micheville, 2.525 ; du Nord, 700 ; Sambre-et-Meuse, 920 ; Arbel, 2.785 ; Chant. de France, 1.870 ; Five-Lille, 1.360 ; Forges N.-E. 1.860 ; Jeumont act., 575 ; (parts), 2.810 ; Franco-Belge Mat. Ch. Fer, 10.545 ; Hauts-Fourneaux Pont-à-Mousson, 8.220; Denain-Anzin, 2.700; Louvroil Montbard, 1.045 ; Métaux, 4.350 ; Peugeot, 1.570 ; Senelle-Maubeuge, 2.570 ; Béthune, 3.900 ; Aniche, 3.180 ; Anzin, 2.100 ; Blanzy, 4.810 ; Carvin, 3.350 ; Courrières, 1.820 ; Dourges, 8.275 ; Escarpelle, 4.695 ; Lens, 1.646 ; Marine, 1.530 ; Ostricourt, 6.400 ; Vicoigne, 1.427 ; Mokta El Hadid, 15.800 ; Nickel, 3.170 ; Ouenza, 1.841 ; Lille Bon. (prior.), 1.330 ; (ord.), 917 ; Air Liquide, 2.875 ; Glaces Nord France, 5.460 ; Kuhlmann, 2.449 ; Pollet Chausson, 3.150 ; Caout. Indochine, 8.090 ; Cultures Trop., 545 ; Terres Rouges, 1.434.

Ville de Paris. — Ville de Paris 1871, 520 ; 1875, 519 ; 1876, 540 ; 1892, 330 ; 1894-96, 532 ; 1905, 391 ; 1909, 384 ; 1904, 388 ; 1910 2 3/4 %, 350 ; 1910 3 %, 308 ; 1912, 305 ; 1929, 1.024 ; Ville de Paris 1930 lots, 987 ; 1931, 992 ; 4 % fortif, 971 ; 1932, 1.029 ; 3 1/2 % 1942, 4.801.

Valeurs Françaises (Obligations). — Département du Nord 4 % 1931, 958 ; 5 % 1935, 1.026.

Institut National d'ELECTRICITÉ et de RADIO
8, RUE LAFFITTE — PARIS 9e
Ecole Moderne Professionnelle par Correspondance
(Cours spéciaux à l'usage des jeunes gens)
Envoi gratuit du Guide N° 7
Dictionnaire Radio-Elect. 25 Frs
Manuel Dépannage T.S.F. 25 Frs
Manuel Montage Elect. 30 Frs
PORT 9 Frs

BOURSE DE LILLE

DU 12 NOVEMBRE 1943

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente.

Charbonnages : Albi, 2.185, 2.190 ; Albi (part), 4.475, 4.475 ; Aniche, 3.225, 3.245 ; Anzin, 2.090, 2.080 ; Béthune, 37.950, 37.950 : Béthune (1/10), 3.840, 3.840 ; Blanzy, 4.900, 4.800 o. : Bruay (coup. de 101, 555, 555 ; Carvin, 3.390, 3.395 ; Clarence, 532, 475 o. ; Commentry (Jcel. Franç. et Portl. Boul., 10.425, 10.250; Cim. Franç. et Portl. Boul. (jouissance), 9.250, 8.250 ; Cim. de Dannes, 9.000, inc. ; Cim. Pont-à-Vendin, 4.000, 4.200 d. ; Desvroise, 7.150, 7.300 d.; Indust. Ciments, 250, inc.; La Loiane, 1.525, 1.525 ; Pollet et Chausson, 5.200, inc.; Pollet et Chauss. (part), 54 700, inc. ; Super Cim. Boulonnais 400 (en liquidation).

Produits chimiques. Huilleries, Verrerie Air liquide, 2.850, 2.900 ; Air liquide (part), 17.225, 17.550 ; Engr. d'Auby, 465, 460 o. ; Engr. de Roubaix, 1.800, 1.800 ; Glaces Nord France, 5.400, 5.400 ex-dr. ; Huilles goudrons et dérivés, 5.300, 5.300 ; Kuhlmann, 2.425, 2.450 ; Oxhydrique Française, 410, inc ; Pechiney, 4.900, inc. ; Prod. Organo Chimiques, 1.475, inc. ; Rhone Poulenc, 3.785, 3.715 ; St-Gobain, Chauny et Cirey, 7.000, 7.000 ; Usin. de Libercourt, 900, inc. ; Verreries et Glaces d'Aniche, 4.650, 4.650 d.

Coupons annoncés : 8-11.43 : Blanche-St-Vaast, n° 18, coup. brut 30 ; net à payer : nom, 21, port. 17.70. — 11-11.43 : Boulonnerie de Thiant (soldé), n° 50 ; net à payer : nom, 79, port. 74. — 15-11.43 : Five-Lille, n° 40, coup. brut 45 ; net à payer : nom, 31.50 port. 25 ; Etablissements H. Bonte et Cie (act. capital) coup. 10 ; net à payer : nom. 7 port. 8.14 ; Etabl. H. Bonte et Cia (act. jouiss). coup. brut 4 ; net à payer : nom, 2.80, port. 2.84 ; Etabl. H. Bonte et Cie (part), coup. brut 8 ; net à p., port. 3.52. — 16-11.43 : Continentale du Gaz (ac.) (libérée), n° 42, coup. brut 25 ; net à payer : nom, 17.50, port. 10.17 ; Continentale du Gaz (en libérée), n° 35, coup brut 17.50 ; net à payer : nom, 12.25.

ECHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 14 novembre 1943. — Soleil : Lever à 7 h. 59. Coucher à 17 h. 11.

Aujourd'hui : Saint-Amand. — Demain : Sainte-Eugénie.

Commencer ma cure Finidol pour en finir avec mes rhumatismes
Tous Pharm. Laboratoires SALVOXYL, à ROCHECORBON (I.-et-L.) Visa 1062 P 791

ANNONCES LEGALES

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Première Instance de DOUAI. — La nommée VAILLE Sophie, 48 ans, épouse TISON Paul, cultivatrice, demeurant à **Hornaing**, 43, rue Blaise, a été condamnée, par jugement du Tribunal de première instance de Douai, jugeant correctionnellement, le 11 mai 1943, en la peine de **quatre mois d'emprisonnement, vingt-mille frs d'amende** à 500 francs de dommages-intérêts envers l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais, partie civile et aux dépens pour tromperie sur les qualités substantielles, la composition et la teneur en principes utiles du lait offert en vente par elle, détention de lait écrémé, falsification de lait par écrémage à 40 %, délit commis le 13 mars 1943. — Le Tribunal a en outre ordonné que ledit jugement serait par extrait inséré, aux frais de la condamnée, dans le journal « **Le Réveil du Nord** », sans toutefois que le coût de cette insertion puisse excéder la somme de mille francs, et affiché au nombre de un exemplaire à la porte de la Mairie d'Hornaing, avec défense pendant une durée de sept jours d'enlever ladite affiche. Le tout par applications des articles 1er, 3, 4, et 7 de la loi du 1er août 1905, décret du 25 mars 1924 ; 2 et 34 de la loi du 2 juillet 1935 ; 52 du Code pénal ; 194 du Code d'instruction criminelle. — Vu au Parquet, Le Procureur de la République : E. VIEILLARD. Pour extrait conforme : pour le Greffier en chef, le Greffier correctionnel : A. DELSAUT. — 25642

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Première Instance de DOUAI. — La nommée DUPIRE Marguerite, 41 ans, épouse MANTEL, cultivatrice, demeurant à **Taumont**, 18, route Nationale a été condamnée par jugement du Tribunal de première instance de DOUAI, jugeant correctionnellement le 25 mai 1943, en la peine de **deux mois d'emprisonnement, 12.000 francs d'amende** et à 500 frs de dommages-intérêts envers l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais, partie civile et aux dépens pour tromperie sur les qualités substantielles, la composition et la teneur en principes utiles du lait offert en vente par elle, détentions sans motifs légitimes de lait écrémé à 20 % ; falsification de lait par écrémage à 50 % ; délit commis le 26 mars 1943. — Le Tribunal a en outre ordonné que ledit jugement serait par extrait inséré, aux frais de la condamnée, dans le journal « **Le Réveil du Nord** », sans toutefois que le coût de cette insertion puisse excéder la somme de mille francs et affiché au nombre de un exemplaire à la porte de la Mairie de Faumont, avec défense, pendant une durée de sept jours, d'enlever ladite affiche. Le tout par application des articles 1er, 3, 4 et 7 de la loi du 1er août 1905 ; décret du 25 mars 1924 ; 2 et 34 da la loi du 2 juillet 1935 ; 52 du Code pénal ; 194 du Code d'instruction criminelle. — Vu au Parquet, Le Procureur de la République : E. VIEILLARD. — Pour extrait conforme, pour le Greffier en chef, le Greffier correctionnel : A. DELSAUT. — 25641

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Première Instance de DOUAI. — Le nommé DUTILLEUL Jean-Baptiste, 68 ans, cultivateur, demeurant à **Horneing**, 20, rue Gambetta, a été condamné, par jugement du Tribunal de première instance de Douai, jugeant correctionnellement, le 18 mai 1943, en la peine de **quatre mois d'emprisonnement, 25.000 francs d'amende et 500 francs** de dommages-intérêts envers l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais, partie civile, et aux depens pour tromperie sur les qualités substantielles, la composition et la teneur en principes utiles du lait offert en vente par lui, détention sans motifs légitimes de lait écrémé à 60 %, falsification de lait par écrémage à 50 % mouillage à 20 %, délit commis le 13 mars 1943. — Le Tribunal a en outre ordonné que ledit jugement serait par extrait inséré, aux frais du condamné, dans le journal « **Le Réveil du Nord** », sans toutefois que le coût de cette insertion puisse excéder la somme de mille francs et affiché au nombre de un exemplaire à la porte de la Mairie d'Hornaing, avec défense, pendant une durée de sept jours, d'enlever ladite affiche. Le tout par applications des articles 1er, 3, 4 et 7 de la loi du 1er août 1905 ; décret du 25 mars 1924 ; 2 et 34 de la loi du 2 juillet 1935 ; 52 du Code pénal ; 194 du Code d'instruction criminelle. — Vu au Parquet : Le Procureur de la République : E. VIEILLARD. — Pour extrait conforme : pour le Greffier en chef, le Greffier correctionnel : A. DELSAUT. — 25643

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Première Instance de DOUAI. — Le nommé UYSTPRUYST Antoine, 58 ans, cultivateur, demeurant à **Hornaing**, rue Jean-Duez, a été condamné par jugement du Tribunal de première instance de DOUAI, jugeant correctionnellement, le 22 juin 1943, en la peine de **six mois d'emprisonnement, 30.000 francs d'amende et à 500 francs** de dommages-intérêts envers l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais, partie civile, et aux dépens, pour tromperie sur les qualités substantielles, la composition et la teneur en principes utiles du lait offert en vente par lui, détention sans motifs légitimes de lait écrémé à 60 %, falsification de lait par écrémage à 50 %, délit commis le 13 mars 1943. — Le Tribunal a en outre ordonné que ledit jugement serait par extrait inséré, aux frais du condamné, dans le journal « **Le Réveil du Nord** », sans toutefois que le coût de cette insertion puisse excéder la somme de mille francs et affiché au nombre de un exemplaire à la porte de la Mairie d'Hornaing, avec défense, pendant une durée de sept jours, d'enlever ladite affiche. Le tout par applications des articles 1er, 3, 4 et 7 de la loi du 1er août 1905 ; décret du 25 mars 1924 ; 2 et 34 de la loi du 2 juillet 1935 ; 52 du Code pénal ; 194 du Code d'instruction criminelle. — Vu au Parquet : Le Procureur de la République : E. VIEILLARD. — Pour extrait conforme : pour le Greffier en chef, le Greffier correctionnel : A. DELSAUT. — 25639

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Première Instance de DOUAI. — Le nommé DESMONS René-Louis, 43 ans, profession cultivateur, demeurant à **Nomain**, rue de Lannoy, a été condamné, par jugement du Tribunal de première instance de DOUAI, jugeant correctionnellement le 4 mai 1943, en la peine de **dix mille francs d'amende et à 500 francs** de dommages-intérêts envers l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais, partie civile et aux dépens pour tromperie sur les qualités substantielles, la composition et la teneur en principes utiles du lait offert en vente, détention de lait écrémé, falsification par écrémage à 50 % de lait ; délit commis le 7 février 1943. — Le Tribunal a en outre ordonné que ledit jugement serait par extrait inséré, aux frais du condamné, dans le journal « **Le Réveil du Nord** », sans toutefois que le coût de cette insertion puisse excéder la somme de mille francs, et affiché au nombre de un exemplaire à la Mairie de Nomain, avec défense, pendant une durée de sept jours, d'enlever ladite affiche. Le tout par applications des articles 1er, 3, 4 et 7 de la loi du 1er août 1905 ; décret du 25 mars 1924 ; 2 et 34 de la loi du 2 juillet 1935 ; 52 du Code pénal ; 194 du Code d'instruction criminelle. — Vu au Parquet : Le Procureur de la République : E. VIEILLARD. — Pour extrait conforme : pour le Greffier en chef, le Greffier correctionnel : A. DELSAUT. — 25636

Etude de Me BUISSET, Avoué à Cambrai, Arrondissement de Cambrai. — **VENTE** par suite de licitation, de **UNE MAISON** sise à Saint-Souplet. L'adjudication aura lieu, le **lundi 27 décembre 1943**, à 14 heures, en la mairie de Saint-Souplet, et par le Ministère de Me MACRON, Notaire à Le Cateau. En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Cambrai, le 28 octobre 1943. Et aux requête, poursuites et diligences de : 1° Mme Léa-Maria-Antonia DRUENNE, sans profession, à St-Souplet, Veuve de M. Onésine-Pierre WILMEAUX ; 2° Mme Suzanne DRUENNE, à Forest, divorcée de M. Joseph BRIATTE ; 3° Mme Marceile DRUENNE, épouse de M. Gustave DOSIERE, sergent de ville, avec lequel elle demeure, à Epinay-sur-Seine ; 4° Mme Angèle DRUENNE, épouse de M. Placide DIREZ, avec lequel elle demeure, à Saint-Souplet ; 5° M. Léon RICHET, herbager, à Le Nouvion, s'agissant au nom et en qualité de tuteur naturel et légal de : 1° Florent-Edouard ; 2° Jeanne-Pauline et 3° Pauline RICHET, ses trois enfants mineurs, nés à Molain les 24 juillet 1925, 25 décembre 1926 et 22 février 1928, de son union avec Mme Pauline DRUENNE, son épouse décédée s. ayant pour avoué Me BUISSET. En présence ou lui dûment appelé de : M. TESSON, huissier, à Wassigny, s. subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Florent, Jeanne et Pauline RICHET, sus-nommés s. Il sera procédé à la vente d'UNE MAISON, à Saint-Souplet, rue dite « La Rochelle », composée de deux pièces séparées par un couloir, cave, grenier, cour remise, jardin, pâture avec arbres fruitiers, électricité ; le tout cadastré section A : N°s 518, 519, 520, pour 16 ares 17 centiares. — MISE A PRIX : **15.000 francs.** — Avis importants : I. — L'autorisation préfectorale est nécessaire pour porter des enchères et être déclaré adjudicataire. — II. — La présente publicité vaut comme insertion légale et tient lieu de celle prescrite par le Décret du 29-11-1939, en exécution d'une ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal civil de Cambrai, le 8-11-1943. — En conséquence, dans les mois des présentes, toutes personnes ou Sociétés visées par l'art. 1er du Décret du 1-9-1939, peuvent former opposition à la levée de la suspension des délais par lettre recommandée, adressée à M. le Greffier du Tribunal Civil de Cambrai. — S'adresser pour renseignements : Au Château : A Me MACRON, notaire ; à Cambrai : à Me BUISSET, avoué. — Signé : BUISSET. — 36167

Etude de Me F. VANDEWALLE, Docteur en Droit, Avoué à Lille, 50, rue de l'Hôpital-Militaire. — Assistance judiciaire (décision du 5 mai 1939). — **DIVORCE** - D'un jugement rendu contradictoirement par la première chambre du Tribunal civil de première instance de Lille, le 12 juin 1942, enregistré. Entre : M. André-Henri GREMBER, chauffeur, demeurant à Lille, 4, rue Négrier. Demandeur ayant pour Avoué Me GOMBERT. Et : Mme Irène-Mirelle VERWAERDE, épouse de M. GREMBER, demeurant à Marquette, 4, rue du Marais. Défanderesse ayant pour Avoué Me VANDEWALLE. Il appert : que le divorce a été prononcé d'entre les époux GREMBER-VERWAERDE, à la requête et au profit de la femme. Me VANDEWALLE, occupait pour ladite dame GREMBER — Pour extrait (signé) : F. VANDEWALLE. 36173

La Maison BAUER Frères
PERSIENNES mécaniques et JALOUSIES
informe leur clientèle que leur atelier EST TRANSFÉRÉ
82, Rue du Faubourg-de-Roubaix, à LILLE
Téléphone 510.06

T.S.F.
RÉPARATIONS DE POSTES DE TOUTES MARQUES
SCREPEL-POLLET
LILLE — 73, Rue Esquermoise
Téléphone 700 19
ROUBAIX — 136, Grande Rue
Téléphone 303.26

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Première Instance de DOUAI. — Le nommé DECOMMER Gérard, 46 ans, profession cultivateur, demeurant à **Hornaing**, 17, rue du Grand-Marais, a été condamné, par jugement du Tribunal de première instance de DOUAI, jugeant correctionnellement, le 22 juin 1943, en la peine de **trois mois d'emprisonnement, 10.000 francs d'amende et 200 francs** de dommages-intérêts envers l'Union des Producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais, partie civile, et aux dépens, pour tromperie sur les qualités substantielles, la composition et la teneur en principes utiles du lait offert en vente par lui, détention sans motifs légitimes de lait écrémé à 30 %, falsification de lait par écrémage à 30 % ; délit commis le 13 mars 1943. — Le Tribunal a en outre ordonné que ledit jugement serait par extrait inséré, aux frais du condamné, dans le journal « Le Réveil du Nord », sans toutefois que le coût de cette insertion puisse excéder la somme de mille francs et affiché au nombre de un exemplaire à la porte de la Mairie d'Hornaing, avec défense, pendant une durée de sept jours, d'enlever ladite affiche. Le tout par applications des articles 1er, 3, 4 et 7 de la loi du 1er août 1905 ; décret du 25 mars 1924 ; 2 et 34 de la loi du 2 juillet 1935 ; 52 du Code pénal ; 194 du Code d'instruction criminelle. — Vu au Parquet : Le Procureur de la République : E. VIEILLARD. — Pour extrait conforme : pour le Greffier en chef, le Greffier correctionnel : A. DELSAUT. — 25638

Municip., Administ., Usines et Hôpitaux
POUR L'ACHAT DE VOS
APPAREILS EXTINCTEURS PORTATIFS ET SUR ROUES
Tuyaux d'incendie et Charges, consultez
Comptoir Industriel de Matériel et d'Incendie
5, Rue des Viaires. — LILLE

Etudes de : le Maître Maurice HERVIEU, notaire à Valenciennes, 7, rue des Ursulines ; 2° Maître Constant TIRY, avoué à Valenciennes, 27, rue Capron — MAISONS à usage d'habitation et de commerce, et terrain à bâtir à vendre par suite de licitation, le *mardi vingt et un décembre 1943, à 14 h. 45*, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1° *Rapport du Conseil d'Administration* ; 2° *Rapports du Commissaire aux Comptes* ; 3° *Approbation du Bilan et des Comptes présentés par le Conseil d'Administration, et quitus et décharges à donner à ses Administrateurs de leur gestion au cours du exercice 1942-1943 et des écritures passées au 31 juillet 1943* ; 4° *Affectation et répartition du Solde du Compte des Profits et Pertes* ; 5° *Nomination d'un Administrateur* ; 6° *Ratification d'une opération compromissoire* ; 7° *Eventuellement ratification d'opérations faites par les Administrateurs et autorisation à leur donner conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.* — LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 25645

Etude de Me Amédée DUCHANGE, notaire à Roubaix, 9, rue du Maréchal Foch. — PREMIERE INSERTION. — Suivant acte reçu par Me DUCHANGE, notaire à Roubaix, le 2 Novembre 1943, enregistré à Roubaix, A.C, le 5 Novembre 1943, vol. 369, N° 57, N° 586, M. Gaston PEGAT, Industriel, demeurant à Croix, 12, rue du Boulevard, a cédé à une personne dénommée dans l'acte, un fonds de commerce de vente, négoce de gros et courtage de tissus, exploité à Roubaix, 23, Grande-Rue. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me DUCHANGE, dans les 20 jours de la 2e insertion. — *Pour extrait et mention : A. DUCHANGE.* 36164

Etude de Me GHIENNE, avoué à Valenciennes. Assistance judiciaire. Décision du 2 Mars 1942. — DIVORCE. — Jugement par défaut du 30 Juin 1943, prononçant le divorce entre la dame Geneviève DEBRABANT, demeurant à Valenciennes. Demanderesse ayant pour avoué Me GHIENNE, pour avoué et le sieur Julien MORIAMEZ, demeurant à Anzin. Défendeur défaillant. Et ce au profit de la femme. — *Pour extrait (Signé) : GHIENNE.* 36157

Suivant acte reçu par Me Paul FONTAINE, notaire à Roubaix, soussigné le vingt-neuf octobre mil neuf cent quarante-trois, a Enregistré à Roubaix A.C. — le 8 novembre 1943, volume 389 bis, folio 56, numéro 412 s. M. Paul LACOMBE, entrepreneur de spectacle, et Mme Alphonsine-Jeanne POULIN, son épouse, demeurent ensemble à Wattrelos, rue Carnot, N° 236, ont vendu à la société à responsabilité limitée, sous la dénomination de « METRO-CINEMAS », au capital de cinq cent mille francs, dont le siège est à Wattrelos rue Carnot N° 240, le FONDS DE COMMERCE de cinématographe, dancing et café, qu'ils possédaient et exploitaient à Wattrelos, rue Carnot N° 240, sous l'enseigne « Métro-Cinéma ». Opposition au siège social, chez Me Paul FONTAINE, notaire, rue Sarrail, N° 25. — *Pour première insertion (signé) : FONTAINE.*

Etude de Me Jacques LEFORT, avoué, 95 rue Nationale à Lille. — A. J. Déc. 13-7-43. **DIVORCE.** D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Lille le douze novembre 1942, enregistré devenu définitif entre M. Gustave Demullet, 15 rue du Bégulnage à Lille. Ayant pour avoué Me Lefort Et : Madame Martha Bonny, épouse Demullet, actuellement sans domicile ni résidence connue. Défaillante. Il appert que le divorce a été prononcé entre lesdits époux au profit du mari Pr extrait (s) Lefort. 36183

Etude de Me Constant TIRY, avoué à Valenciennes, 27 rue Capron. — **DIVORCE.** D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Valenciennes, le 22 juillet 1943 enregistré. Entre : Madame Emilia Lebrun, demeurant à Vieq, rue Morcival Moraau, chez ses parents. Demanderesse ayant pour avoué, d'une part, et : Monsieur Marcel Doulizez, demeurant à Condé-sur-Escaut, rue Anatole France 25, défendeur ayant Me Van de Velde pour avoué, d'autre part. Il appert qua le divorce a été prononcé d'entre les époux Douliez-Lebrun à la requête et au profit de la femme Pour extrait : Tiry. 36184

VENTES

BETHUNE. — Hôtel des Ventes, 28, rue Poterne. Tél. 445. — IMPORTANT MOBILIER. Chambre à coucher « St. anglais » en pitchpin et bambou, belle salle à manger « Louis XVI » en chêne massif, beaux buffets « Renaissance », armoires à glace et garde-robes, buffets et armoires, salon canapé, fauteuils, chaises de style et nombreuses chaises pour café, tables pliantes de terrasse, lits-cages et autres, comptoir et verrier, coiffeuse, lavabo, commode, voitures et lits enfant, portes-chapeaux, guéridon, classeur, beau violon, superbe app. de T.S.F. et autre, beau divan et billard, bicyclettes homme et fillette, cuisinières, foyers continus et au gaz, vaisselle batterie de cuisine et nombreux livres anciens et modernes etc... *VENTE : Lundi 15 novembre, à 13 h. 30.* Exposition : veille et matin de la vente, de 9 heures à midi. Au comptant. — L. DUTERAGE. 35151

Commissaires-Priseurs de Lille, 2, rue Ste-Anne (Tél. 504.03). — Vente aux enchères, suite décès et autres : **TRES BEAUX MOBILIERS.** — Service de table en porcelaine de Lille 18me décor de fleurs, nombreuses assiettes et pièces de forma - Très belle table de hall, style Renaissance en chêne sculpté - 2 belles banquettes style Renaissance, chêne sculpté - 4 chaises style Renaissance siège cuir - Magnifique pendule de salon bronze doré et marbre - Calonne marbre Lunettes - Sujets bronze et marbre Salon style moderne acajou, garni velours - Mobilier de salon boisequé, garni soierie - Tableau à jeu Bureau américain - Bons tableaux d'écoles française et autres. - Important lot de livres la plupart reliés dans la littérature, d'histoire et de voyages - Manteaux de fourrure en astrakan, pattes de breitschwantz, loutra, murmet, renard argenté, écharpe skunge - Salle à manger style Henri II, noyer : 2 buffets, table, 6 chaises, fauteuils. - Mobilier de chambre, literies, garde-robes, lavabos - Argenterie, Bijoux. - Diverses pièces d'orfèvrerie de table. Bijoux d'or — **Lundi 15 novembre, à 13 h. 30** Exposition : dimanche 14 et lundi 15, de 10 h à midi — E. SAUVAGE 35102

Commissaires - Priseurs de Lille, 2, rue Sainte-Anne (Tél. 504.03). — **Vente aux enchères, suite décès, BEAU MOBILIER** : Bureau à abattants époque Louis XV, chêne Mobilier de salle à manger en acajou. Statue bois sculpté Table à jeu. Faïences et porcelaines anciennes. Cave à liqueurs marqueterie Pendule style Louis XVI marbre Vases. Coffre fort Fichet. Carpette Chambre parquet trois étages de chacun trois chambres et un cabinet, cave et grenier, *sur la mise à prix de 130.000 francs.* — VILLE DE VALENCIENNES, 11, rue Derrière-les-Murs-de-Bavay : Article 11. UNE MAISON d'habitation à Valenciennes, rue Derrière-les-Murs-de-Bavay, N° 11, à l'angle de la rue Four-de-la-Paix, comprenant, au rez-de-chaussée salle à manger, cuisine, couloir et cour converte; à l'étage : deux pièces, cave, grenier, *sur la mise à prix de 30.000 francs.* — VILLE DE VALENCIENNES, 13, rue Derrière-les-Murs-de-Bavay : Article III. UNE MAISON d'habitation, sise à Anzin, avenue Anatole-France, N° 265 ; article III, UNE BELLE MAISON d'habitation, sise à Anzin, avenue Anatole-France, N° 265, comprenant : cave ; au rez-de-chaussée : vestibule, bureau, salon, salle à manger, cuisine, couloir ; à l'étage : quatre chambres, grenier ; cour et jardin, *sur la mise à prix de 40.000 francs.* — VILLE D'ANZIN, avenue Anatole-France, N° 285, article IV. UNE MAISON d'habitation, sise à Anzin, avenue Anatole-France; N° 285, comprenant trois pièces au rez-de-chaussée, trois pièces à l'étage, cave, cuisinier et dépendances, cour et jardin, pulta commun dans la Cour Laurent, *sur la mise à prix de 50.000 francs.* — VILLE D'ANZIN, avenue Anatole-France, N° 287, article V. UNE MAISON d'habitation, sise à Anzin, avenue Anatole-France, N° 287, comprenant : 3 pièces au rez-de-chaussée deux pièces à l'étage, cave, grenier et dépendances, cour et jardin, pulta commun dans la Cour Laurent, *sur la mise à prix de 50.000 francs.* — VILLE D'ANZIN, Cour Laurent N° 3, article VI. Une petite MAISON, sise à Anzin, Cour Laurent, N° 3, à laquelle on accède de l'avenue Anatole-France par un passage commun, comprenant : cave, une pièce en bas, une pièce en haut, grenier, courette, pulta commun, *sur la mise à prix de 20.000 francs.* — VILLE D'ANZIN, avenue Anatole-France, 272-274, article VII. UN TERRAIN à bâtir, avec les fondations de deux maisons, sise à Anzin, avenue Anatole-France, 272 et 274, *sur la mise à prix de 32.000 francs.* — VILLE D'ANZIN, avenue Anatole-France, N° 275, article VI